

DOSSIER D'INSCRIPTION

à remettre au lycée
au moment de l'inscription ou de la réinscription
(voir calendrier en page 3)

rentrée scolaire des élèves

accueil des classes de seconde générale

lundi 03 septembre 2018 de 9h à 12h

accueil des autres classes

mardi 04 septembre 2018 de 9h à 12h

ouverture de l'internat

mardi 04 septembre 2018 de 14h à 17h

rentrée des internes

reprise des cours pour tous

mercredi 05 septembre 2018 selon l'emploi du temps

N'hésitez pas à consulter :

le site du lycée : <http://charlotteperriand.etab.ac-lille.fr/>

le blog : <http://charlotte-perriand.savoirsnumeriques5962.fr/charlotte-les-infos/>

le site de la voie pro : <http://perriand-voieprofessionnelle.etab.ac-lille.fr/>

notre page facebook : <https://www.facebook.com/Charlotte.Perriand.Genech>

ou à nous contacter par mail : charlotte.lelycee@gmail.com

Le document essentiel

La **fiche pédagogique** sur laquelle figurent les souhaits d'options est à remettre le jour de l'inscription. La signature des parents est **obligatoire**.

Pour les nouveaux élèves de Seconde, l'inscription pédagogique se fait cette année par internet.

Autres documents à joindre au dossier

1. La fiche de renseignements administratifs (fiche secrétariat)

- Vérifiez la fiche secrétariat, corrigez en majuscule et en rouge (réinscription)
- Remplir la fiche secrétariat (nouveaux élèves)
- Rajoutez votre adresse mail ainsi que celle de votre enfant
- **Merci de dater et signer ce document**

2. Pièces impératives à fournir pour les élèves de terminale :

- Photocopie recto/verso de la pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation de recensement ou du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)

3. Restaurant scolaire

- **Pour les élèves déjà présents l'année dernière :**

Prévoyez un chèque d'approvisionnement de **10 repas (soit 38,50 €)** à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Charlotte Perriand de Genech. Il ne sera encaissé qu'à la rentrée mais permettra à votre enfant de manger dès le premier jour d'ouverture du restaurant scolaire, et quand il le souhaite.

Merci de renseigner la fiche d'inscription au restaurant et de joindre **OBLIGATOIREMENT** un R.I.B. comportant le n° BIC et le n° IBAN au nom du responsable légal financier exclusivement.

Pour les internes : inutile d'approvisionner la carte, une facture vous parviendra chaque trimestre.

- **Pour les nouveaux élèves :**

Prévoir en plus un chèque de 6.50€ pour l'achat de la carte magnétique permettant l'accès au restaurant pour toute la scolarité au lycée

4. Parents séparés ou divorcés : ce document nous est indispensable

Joindre la copie de(s) pages(s) du dernier jugement de divorce relatif à l'exercice de l'autorité parentale.

5. Adhésion à la MDL (Maison des lycéens)

Votre adhésion - facultative - couvre la contribution aux activités socio-éducatives : clubs, animations, accès à la Maison des Lycéens : vous trouverez dans ce dossier un document de présentation réalisé par les lycéens. N'hésitez pas à consulter le blog du lycée pour découvrir toutes les activités mises en œuvre cette année.

6. Santé

Vous trouverez une **fiche d'urgence**, à destination de l'infirmière, que vous voudrez bien compléter. Merci de joindre à cette fiche une copie du **carnet de vaccinations**.

7. Droit à l'image

La publication éventuelle de l'« image » de votre enfant nécessite votre autorisation. Merci de compléter le document concerné.

8. Votre avis sur le lycée (**uniquement pour les élèves déjà scolarisés au lycée Charlotte Perriand**)

Si vous étiez déjà au lycée l'an dernier, un questionnaire est joint à votre dossier. Si vous le souhaitez, votre enfant pourra le remettre à la Vie scolaire de façon anonyme.

Où et quand rapporter ce dossier ?

Lors des journées prévues pour les inscriptions, vous déposez le dossier complet en salle polyvalente pour les élèves de la voie générale ou technologique et en salle de permanence pour ceux de la voie professionnelle.

En cas de retard, votre enfant n'est inscrit ou réinscrit que dans la limite des places disponibles et n'est plus prioritaire pour ses choix d'options ou de spécialité.

Seuls les dossiers complets seront pris en compte. Merci de classer les documents dans l'ordre indiqué ci-dessus.

Calendriers

| | | | | |
|--------------|--|--|--|---|
| INSCRIPTIONS | élèves de Troisième (futurs Secondes) | élèves de Seconde (qui passent en 1 ^{ère} générale ou professionnelle) | élèves de Première (qui passent en Term. G, T ou Pro ou 2 ^e année de CAP ou en Term BMA) | élèves de Terminale (qui doublent voie générale ou professionnelle) |
| | <i>voie générale :</i> samedi 30 juin 9h-12h lundi 02 juillet 9h-12h <i>voie professionnelle :</i> lundi 02 juillet 9h-12h | <i>pour nos élèves</i> lundi 11 juin 9h-17h <i>pour les extérieurs</i> samedi 30 juin 9h-12h lundi 02 juillet 9h-12h | vendredi 8 juin 9h-17h | mardi 10 juillet 14h-16h |

| | | | | |
|--|--|-------------------------------------|-----------------------------------|---|
| BOURSE AUX LIVRES <i>voie générale</i> <i>voie technologique</i> | | restitution des manuels | | |
| | | Seconde | Première | Terminale |
| | | lundi 11 juin 9h-17h | vendredi 08 juin 9h-17h | vendredi 6 juillet 9h-17h mardi 10 juillet 14h-16h |
| | distribution des manuels | | | |
| | Seconde | Première | Terminale | |
| | samedi 30 juin 9h à 12h lundi 2 juillet 9h à 12h mercredi 29 août 9h à 17h jeudi 30 août 9h à 17h | mercredi 29 août 9h à 17h | jeudi 30 août 9h à 17h | |

Si vous renoncez à vous ré/inscrire au lycée,

merci de nous le signaler PAR ÉCRIT en précisant dans quel établissement vous serez inscrit à la rentrée.

Ce que vous devez savoir

Manuels scolaires

La fédération de parents d'élèves (FCPE) propose un service de bourse aux livres sous réserve d'adhésion. Vous pouvez les contacter par mail : Bourse aux livres bal.charlotteperriand@gmail.com

L'association sera présente lors des journées d'inscription des nouveaux élèves de Seconde.

Une aide pour les lycéens et les apprentis

Le Conseil Régional propose la *carte génération Hauts-de-France* aux lycéens et aux apprentis. Cette carte gratuite, qui ressemble à une carte bancaire, leur permettra de bénéficier d'une aide financière sur les manuels scolaires ou les équipements nécessaires à la scolarité. Les renseignements se trouvent sur le site internet *Génération Hauts-de-France* : <http://generation.hautsdefrance.fr/categorie/actus-carte/>

Fournitures

Les élèves se présenteront au lycée avec un minimum de fournitures : une trousse avec des stylos, crayons à papier et gomme, une règle, des grands cahiers et un agenda. Les fournitures définitives seront demandées par les professeurs à la rentrée.

À compter de la session 2018, pour être autorisées aux examens, les calculatrices graphiques programmables devront être équipées d'une fonctionnalité "Mode Examen". Pour la voie générale, nous conseillons donc l'achat d'une calculatrice TI 83 Premium (*un achat groupé est proposé par l'association de parents d'élève*).

Transports scolaires

Pour toute nouvelle demande : inscription sur le site : [lenord.fr \(https://transportscolaire.lenord.fr/\)](https://transportscolaire.lenord.fr/)

Pour un renouvellement : les prises en charge seront adressées aux familles à compter de fin juin (voie postale ou électronique).

Bourses nationales

Les bourses nationales sont attribuées sous conditions de ressources.

1. *Élèves qui arrivent du collège*

La demande a normalement été faite au collège d'origine dans le courant du troisième trimestre.

2. *Élèves du lycée Charlotte Perriand qui passent en classe supérieure dans l'établissement*

La reconduction est automatique. Vous n'avez rien à faire sauf si votre situation familiale a changé. Dans ce cas, vous prenez contact avec l'intendance.

3. *Élèves du lycée Charlotte Perriand qui doublent dans l'établissement*

Vous retirez un dossier de « Vérification de Ressources » au secrétariat de direction. Ce dossier est à rendre le plus rapidement possible.

4. *Élèves du lycée Charlotte Perriand qui quittent l'établissement (doublants ou non)*

Vous retirez un dossier de « Transfert de Bourses » au secrétariat de direction. Ce dossier est à rendre le plus rapidement possible au **lycée Charlotte Perriand** exclusivement.

Fonds social lycéen

Les fonds sociaux ont pour objectif d'apporter une aide exceptionnelle aux lycéens dont les familles rencontrent des difficultés financières pour prendre en charge des frais liés à la scolarité (demi-pension, internat etc.). Ces aides viennent en complément des bourses versées aux familles, mais sont aussi destinées à des élèves non boursiers, confrontés à une situation difficile, et qui ne peuvent être aidés autrement. Les dossiers de demande sont à retirer auprès de l'assistante sociale du lycée.